

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES  
Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 en visioconférence

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	12
- Nombre de votants :	09
- Convocation du Comité de Gestion le :	23/03/2021
- Convocation distribuée le :	26/04/2021
- Affichage du compte-rendu le :	26/04/2021

PRESENTS :

- M. LAURENT Pascal, MME POYDENOT Monika, M. RIFF Matthieu, MME SCHINDLER Brigitte, membres désignés par le Conseil Municipal
- MME BALTHAZARD Marie, MME BURTIN Charlotte représentantes des parents d'élèves et MME NAVARETE DEL MANCINO Aurore, suppléante des représentants des parents d'élèves

Avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT Pascale, MME DESCHASEAUX Sandra, MME LAURENT Sylviane, directrices des écoles, et M LIESENFELT Alain, maire de Dommartemont

POUVOIRS :

M.CARDINAL Denis à M. BREUILLE Michel

EXCUSÉES :

- M. CARDINAL Denis, représentant de l'Éducation Nationale
- M. SAPIRSTEIN Gilles, membre désigné par le Conseil Municipal
- MME GUAY Stéphanie, directrice de l'école Galilée
- MME SIMON Laurence, directrice de l'école d'application du centre
- MME GARCIA VELERDAS Sonia, représentante des parents d'élèves de l'école d'application du centre, suppléée par Mme NAVARETE DEL MANCINO Aurore
- MME SAAD-SAOUD Soraya, représentante des parents d'élèves de l'école Galilée
- M. CARDOSO Antoine, représentant des parents d'élèves de l'école Prévert

## ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021

## ÉCHANGES ET POINTS DIVERS

- Tableau récapitulatif inscriptions scolaires 2021/2022
- Information : date commission de validation des dérogations scolaires 2021/2022
- Activités pour les CM2 des 2 écoles élémentaires (remplacement classes de découverte)

M BREUILLE préside la réunion en visioconférence et ouvre la séance à 17h30. Il annonce le nombre de participants à cette caisse des écoles, il nomme toutes les personnes.

Approbation du procès-verbal du 4 février 2021. Avis favorable.

Mme POYDENOT présente le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021.

### 1) Compte de gestion 2020

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le compte de gestion pour l'exercice 2020, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Pour mémoire, le compte de gestion est un document comptable enregistrant, en partie double, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale et établissant, le cas échéant, le bilan du patrimoine de l'établissement. Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2020, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

#### PROPOSITION

Le compte de gestion pour l'exercice 2020 n'appelant aucune observation ni réserve, il est demandé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'approuver ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

## DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la caisse des écoles, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le compte de gestion 2020.

### 2) Compte administratif 2020

#### EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 282,63 €				4 282,63 €
Opérations de l'exercice	41 476,20 €	41 463,23 €	- €	- €	41 476,20 €	41 463,23 €
<b>Total</b>	<b>41 476,20 €</b>	<b>45 745,86 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>41 476,20 €</b>	<b>45 745,86 €</b>
Résultats de clôture		4 269,66 €				4 269,66 €

Si les réalisations de la Caisse des Écoles ont reculé de 48,9 % en volume en 2020 (- 39 615 €), l'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 4 269,66 €, à un niveau équivalent à celui de l'exercice précédent de 4 282,63 €.

#### I. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 41 476,20 € en 2020 (contre 82 877,94 € en 2019), pour 41 463,23 € de recettes dans la même section (contre 83 693,64 € en 2019), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Cette évolution s'explique principalement par le contexte sanitaire (pandémie Covid19) qui a contraint à l'annulation des séjours en classes de découverte, de sorties scolaires et de nombreuses sorties à la piscine. Ces annulations se sont répercutées sur les comptes dédiés à l'enregistrement des contrats de prestations de services (- 31 089 € réalisés sur l'article 611) et des transports collectifs (- 12 223 € réalisés sur l'article 624), dont les ouvertures de crédits

avaient été réduites partiellement, par décision modificative, en cours d'exercice.

Il en a été de même, d'ailleurs, pour les fractions de subventions attribuées aux coopératives scolaires en fonction des prestations de transport consommées. En revanche, celles déterminées forfaitairement en fonction du nombre d'élèves ont été exécutées conformément aux prévisions.

## II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intégralement assises sur l'activité de l'établissement, les recettes ont reculé en 2020 dans une proportion proche de celle des dépenses (- 50,5 %).

Le budget de la Caisse des Écoles a surtout bénéficié de subventions communales, à hauteur de :

- 5.940 € de la part de la commune de Dommartemont (au même niveau qu'en 2019) pour l'accueil dans les établissements scolaires municipaux de 18 de ses élèves ;
- 35.000 € de la part de la commune d'Essey-lès-Nancy, ajustée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement et plus particulièrement l'excédent de clôture de 2019 nécessaire à la prise en charge des premières factures de l'année jusqu'au vote du budget primitif communal.

Compte tenu de l'annulation des classes de découverte, aucune participation des familles n'a été perçue en 2021. Le même constat peut également être opéré s'agissant des participations des coopératives scolaires aux frais de transport (article 748).

## PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Écoles d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020.

## DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et après que le Président se soit retiré, sous la présidence de M LAURENT, accepte à l'unanimité, le compte administratif 2020.

Monsieur Le Maire quitte la séance à 17h55 pour le vote, M. Laurent annonce à M. Le Maire après avoir délibéré et à l'unanimité, que le compte administratif 2020 a été accepté par les membres de la caisse des écoles.

## 3) Budget primitif 2021

## EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2021 de la Caisse des Écoles. Le budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et recettes à 67 464,32 €, pour la seule section de fonctionnement, en recul de 27,7 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion. Plus précisément, le budget primitif 2021 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 4 février 2021. S'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) a été ajustée compte tenu de la baisse de fréquentation des établissements scolaires constatée à la rentrée de septembre dernier (de 714 à 704 élèves). Ce sont les postes dédiés aux contrats de prestations de service et aux transports collectifs qui enregistrent le plus fort repli (- 20 576 € par rapport au budget primitif précédent pour le seul article 611) avec l'annulation, par anticipation, des séjours en classes de découverte, compte tenu d'un contexte sanitaire trop incertain. Il est proposé d'ouvrir à la place des crédits pour permettre - lorsque les mesures sanitaires le permettront - l'organisation de sorties plus courtes (à la journée, sans hébergement), respectant la logique éducative et sociale propre aux classes de découverte (kayak, escalade, parcours dans les arbres...).

Concernant les subventions aux coopératives scolaires, la participation par élève a été maintenue au même niveau que les exercices précédents. Pour mémoire, le budget primitif 2020 incluait, en plus, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école d'application du Centre pour la réalisation d'un projet artistique sur le thème de Léonard de Vinci. Enfin, dans le prolongement des réalisations de l'exercice passé, il est proposé d'inscrire des crédits budgétaires pour permettre la régularisation comptable de créances éteintes (1 000 €) correspondant à des titres devenus irrécouvrables émis par l'établissement sur les exercices précédents. S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en dépenses seront couverts quasi-exclusivement par les subventions d'équilibre versées par les communes de Dommartemont et d'Essey-lès-Nancy, à l'image des réalisations de l'exercice 2019. Avec l'organisation de sorties à la journée gratuites pour les élèves et une débudgétisation des classes de découverte, le budget 2021 de la Caisse des Écoles n'enregistrera pas de participation des familles. Au final, considérant l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (+ 4 269,66 €), la Caisse des Écoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention maximale de 59 194,66 €.

## PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2021 : - par nature pour l'ensemble des comptes du budget ; - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

## DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

M. Riff intervient et souligne que le budget est bien triste, pas de par son contenu, mais de par le contexte actuel. Il espère qu'à l'avenir l'exercice budgétaire permettra de dégager ou d'engager de nouveaux financements afin de développer de nouvelles activités à caractère éducatif, social et culturel, avec la reprise bien évidemment des classes de découverte.

Il souhaite que les enfants retrouvent une vie et une extra-scolarité à- peu-près normales, et notamment une année scolaire 2021/2022 plus sereine.

Il remarque qu'il ne reste plus que 3 mois d'école très particuliers – avec adaptation à de nouveaux protocoles, avec le retour de l'école à la maison, puis 2 mois de vacances d'été, il craint que cela provoque un plus grand décrochage scolaire, que les inégalités continuent à se creuser, à s'intensifier avec un effet cumulatif du printemps dernier. Il affirme que c'est le rôle de la Caisse des écoles, de la ville d'Essey-lès-Nancy d'anticiper et d'apporter, au côté de l'Éducation Nationale, des réponses circonstanciées qui permettront d'endiguer ce phénomène.

Le code de l'éducation (L212-270) prévoit que la Caisse des Écoles puisse constituer des dispositifs de réussites éducatives, cela serait un levier intéressant et qui pourrait venir en complément des colos apprenantes et de l'association Étoile.

Il précise que l'association Étoile, qui fait un travail remarquable et remarqué (article dans le journal cette semaine), sollicite des bénévoles supplémentaires et du matériel (tables et chaises).

Il propose d'engager une action forte avec les associations et l'État, en mobilisant des crédits qui n'auraient pas été engagés du fait de l'annulation de certains événements, pour conjuguer les efforts afin d'avoir une politique municipale de soutien scolaire ambitieuse. Cela pourrait être relayé par les supports de communication afin de lancer un appel à toutes les bonnes volontés, notamment pour la période des vacances d'été, juillet et août. Il faudrait prendre également l'avis des directrices d'école et des parents d'élèves afin de connaître les demandes, les besoins et d'y répondre collectivement.

M. Riff n'a pas de remarque sur le budget proposé.

Mme Balthazard rebondit sur la proposition de M. Riff et propose de créer un lien avec le centre de loisirs de cet été afin que les enfants puissent bénéficier d'un soutien scolaire. Elle indique que cela ne serait pas forcément les animateurs qui feraient ce soutien mais que les enfants puissent bénéficier d'un soutien scolaire et puissent ensuite réintégrer le centre de loisirs pour une prise en charge le reste de la journée. A voir comment faire ? Comment l'organiser ? Y aurait-il des demandes ?

M. Breuille répond que les animateurs n'auront pas le pouvoir ni la faculté de faire du soutien scolaire, cela n'est pas leur rôle, il y a bien un réel besoin de soutien scolaire mais pour l'instant c'est compliqué d'anticiper. Nous pourrions en débattre avec le corps enseignant.

Mme Picard-Morlot prend la parole : elle indique qu'il y a une forte demande d'aide aux devoirs sur l'école de Mouzimpré. Pour l'instant, il n'est pas du ressort des enseignants de décider de la mise en place de soutien scolaire. Il faut y réfléchir. Depuis plusieurs années, les parents font des demandes auprès de l'association Étoile mais celle-ci manque de personnel, pas assez de places. Il faut aussi prendre en compte la mise en place de l'ENT : formation auprès des parents surtout sur ce quartier. Elle précise qu'il ne faut pas non plus que les parents se déchargent de l'accompagnement aux devoirs. Il est bien aussi que les parents participent, suivent le progrès de leur enfant, lisent avec eux, qu'ils soient aussi une aide.

Mme Balthazard complète ses propos concernant l'éventuelle remise à niveau ou rattrapage de ces mois difficiles cet été et demande s'il ne serait pas possible d'envisager que la mairie offre, avec le budget de la Caisse des Écoles ou avec des économies faites, aux élèves un cahier de vacances, cela inciterait peut-être les enfants à remettre « le nez » dans les cahiers. S'il y a du temps consacré à cela pendant l'été, est-ce que l'enfant n'aurait pas envie d'y participer avec de l'aide extérieure bien évidemment ?

M. Breuille intervient : il entend bien la demande, toutefois il y a une barrière à ne pas franchir entre le rôle d'une mairie – rôle d'animation – et l'enseignement de l'Éducation Nationale. Les compétences ne sont pas les mêmes. La mairie a déjà eu des reproches auparavant lorsqu'elle proposait de l'aide aux devoirs – atelier cartable – lors des temps périscolaires.

Mme Balthazard répond qu'elle ne pense pas que l'idée est de remplacer les enseignants, mais d'aider l'enfant dont le parent ne saurait répondre à toutes ses questions ou qui n'aurait pas un niveau d'études suffisant pour accompagner son enfant. Elle précise que l'association Coup de Pouce de Saint-Max refuse également du monde car il lui manque des accompagnants. Ne pourrait-on pas faire un appel à des retraités, des enseignants, des étudiants par le biais de la mairie, cela serait peut-être plus facile pour les familles de faire la démarche. Il faudrait proposer une aide gratuite pour les familles.

Mme Navarete intervient et elle indique qu'étant enseignante dans le supérieur elle peut diffuser un message d'appel à des volontaires auprès des étudiants. Les étudiants en psychologie pourraient certainement être intéressés.

M. Breuille précise que Batigère a fait le nécessaire concernant le manque de place pour l'association Étoile ; le manque de matériel va être comblé rapidement mais il reconnaît, il y a un réel besoin de bénévoles.

#### 4) Tableau récapitulatif inscriptions scolaires 2021/2022

Mme Lanzoni présente les effectifs des inscriptions scolaires 2020/2021 ainsi que les demandes de dérogation scolaire.

##### Inscriptions scolaires

Ecole maternelle Delaunay	Ecole maternelle Galilée	Ecole maternelle Prévert
- 13 enfants de 2018 ( rentrée en PS)	- 11 enfants de 2018	- 28 enfants de 2018 - 02 enfants de 2016

Ecole de Mouzimpré	Ecole d'Application du Centre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 41 enfants de 2015 (rentrée au CP)</li> <li>- 02 enfants de 2013</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 29 enfants de 2015</li> </ul>

#### Demandes de dérogation scolaire

HORS SECTEUR	06 demandes
HORS COMMUNE	07 demandes autre commune vers Essey 01 demande Essey vers autre commune

M. Breuille informe du projet de l'Éducation Nationale de fermeture d'une classe à l'école du centre sur le simple fait d'un calcul d'élèves. Les parents d'élèves se sont mobilisés et ont rencontré l'inspecteur mais sans la présence du maire. Il n'a pas été pris en compte les inscriptions fluctuantes du foyer ADOMA, la classe UPE2A, la création de logements rue Mère Teresa et le mouvement de logements sur le nid - de nombreuses maisons sont à vendre - et l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les effectifs seraient de 25 à 26 élèves par classe. Il pense également qu'il y aura plus d'élèves rentrant à l'école pour l'année scolaire 2022/2023, mais regrette d'avance de ne pouvoir obtenir l'ouverture d'une nouvelle classe à ce moment-là, « il est plus facile d'avoir une fermeture qu'une ouverture de classe ».

Mme Navarete intervient et remercie M Le Maire de son soutien. Elle indique qu'elle a rencontré l'inspecteur, la situation est compliquée. Un mouvement de mobilisation était prévu le 14 avril mais sera annulé au vu du contexte sanitaire. Elle donnera les informations si une autre mobilisation était prévue en avril/mai, ce mouvement sera commun avec les autres communes dont une fermeture de classe a été actée.

Mme Laurent précise que les effectifs des élèves rentrant au CP sont fluctuants d'une année sur l'autre : rentrée 2021 prévus 29 élèves et rentrée 2022 44 élèves. Cela pourrait être un argument de plus pour défendre la non fermeture de classe à l'école du centre.

M. Breuille précise que c'est une information et qu'il reste vigilant jusqu'à la rentrée scolaire 2021.

Organisation du reconfinement du 6 avril au 25 avril (suite aux annonces gouvernementales du mercredi 31 mars)

Informations concernant la semaine d'enseignement à distance :

- l'accueil des enfants de parents prioritaires se fera dans leur école respective.
- les vacances scolaires sont décalées, il y a 15 jours de centre de loisirs pour les enfants de parents soignants.
- modification de la liste des personnes prioritaires : Mme Laurent précise que l'information



doit être donnée ce jour à 19h par la circonscription.

Mme Picard-Morlot demande comment va s'organiser l'accueil des enfants de soignants ?

Les enfants seront accueillis dans leur école pendant 3 jours, pas de brassage d'enfants possible, ils seront encadrés par des enseignants volontaires.

M. Breuille relit la liste des personnels prioritaires lors du 1<sup>er</sup> confinement, au printemps 2020.

M. Laurent indique que la liste sur le site internet de la circonscription est toujours celle de 2020.

-concernant l'accueil périscolaire : un accueil matin/soir, restauration scolaire et mercredi centre de loisirs sera mis en place pour les enfants prioritaires, le repas sera tiré du sac. M. Breuille souhaite donner l'information aux parents au plus tard vendredi pour midi.

Mme Demetz informe que le Pôle Jeunesse enverra un mot aux écoles concernant l'organisation périscolaire/mercredi/vacances afin qu'il soit diffusé aux familles concernées.

-concernant l'enseignement à distance : Mme Picard-Morlot répond que la continuité pédagogique se fera mais pas devant un écran. Les documents nécessaires seront donnés aux élèves en amont. Cela sera identique à l'école Delaunay, avec un contact quotidien et une trame, un guide pour les parents.

Arrivée de Mme Simon. (18h25)

Il faut préciser qu'il y a une bivalence pour les enseignants volontaires pour l'accueil physique des enfants de personnel prioritaire : ils seront en présentiel et devront également assurer le distanciel.

Mme Laurent précise que pour les enfants du CADA, les exercices seront également envoyés aux travailleurs sociaux.

Mme Simon indique que l'école du centre fonctionnera également de la sorte.

Elle précise qu'elle a reçu de nombreux mails et appels téléphoniques ce jour concernant l'organisation de la semaine d'école à distance. Le mail reçu du recteur est vague pour pouvoir renseigner au mieux les familles.

M. Breuille confirme que les animateurs seront présents pour assurer l'accueil périscolaire dans chaque école.

Mme Navarete informe qu'il serait possible que le confinement soit prolongé ! M. Breuille complète en disant qu'il est prévu 4 semaines de confinement très strict. Il précise également que la reprise aura lieu le 26 avril mais pas pour les collèves or les élèves de l'école de Mouzimpré y mangent, il va falloir anticiper afin d'accueillir au mieux ces enfants.

M. Breuille appellera le principal du collège afin de s'organiser sur l'accueil des fratries de parents prioritaires scolarisés en maternelle/élémentaire/collège.

#### 5) Information : date commission de validation des dérogations scolaires 2021/2022

Mme Lanzoni informe que la commission de validation des demandes de dérogation scolaire aura lieu le vendredi 9 avril en présence de Mme POYDENOT, élue à l'éducation, et des directrices d'école.

## 6) Activités pour les CM2 des 2 écoles élémentaires (remplacement classes de découverte)

Mme Lanzoni expose les activités planifiées pour chaque école :

- école de Mouzimpré : escalade, kayak, vélo, course d'orientation et sortie à la journée
- école du centre : le souhait des 2 enseignantes est de proposer une activité sportive sur un cycle continu, l'activité serait kayak, voile.

Les contacts ont été pris mais pour l'instant rien n'est bloqué définitivement, les structures sont dans l'attente de décisions gouvernementales.

Mme Demetz complète et précise que certaines activités seront proposées par les animateurs du Pôle Jeunesse : vélo, course d'orientation et cela pourra être étendu à d'autres activités si les conditions sanitaires ne permettraient pas aux structures d'accueillir des groupes d'enfants. Mme Simon indique que l'école serait ouverte à d'autres activités que le kayak.

Pour finir, M. Breuille laisse la parole à M. LIESENFELT, maire de Dommartemont. Celui-ci indique qu'il a de bons retours quant à l'accueil des enfants de Dommartemont dans les écoles d'Essey. Il félicite les enseignants. Il avait pour question l'accueil des enfants de parents de soignants, la réponse vient de lui être apportée et en remercie chacun.

La séance est levée à 18h42.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

  
Le Président

